



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel décembre 2008 - n° 118



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be



CompuLED



Vente et conception diverses
en Informatique et Multimedia

- Réparation •
- Installation sur site •
- Software - Hardware •
- Imprimantes •
- Etude et création de réseau •
- Dépannage à domicile •

Rue de Bure, 6
6953 Lesterny
Tél/Fax 084/36 61 82
info@compuled.be
www.compuled.be

**VOUS CHERCHEZ
UNE AIDE MENAGERE ?**



7,00€ de l'heure
et 4,90€ après déduction fiscale.

Vous ne désirez que 2 heures tous les
quinze jours ? Chez nous c'est possible !

Ce service comprend : nettoyage de votre
maison – le repassage à votre domicile
le transport des personnes
les courses ménagères.

LIBIN : 061/26 08 23 Mme Leroy
SAINT-HUBERT : 061/61 39 06 Mme Rock
TELLIN : 084/36 73 47 Mme Vanacker
WELLIN : 084/38 86 10 Mme Houillet

Les Jardins du Linçon

Entretien & Aménagement
d'Espaces Verts



Tél : 084/36 71 37 - GSM : 0475/36 84 49
Rue Maréchal Foch, 57 - 6927 Grupont

TVA : BE 0694 395 779 - Enregistrement : 11 08 10

S'tétic

Esthéticienne
Pédicure médicale
Solarium



SUR RENDEZ-VOUS
0473 61 31 52
084 36 65 06

Sylvia JACQUES
rue du Point d'Arret, 7
6953 LESTERNY

CENTRE ESSO ARDENNES

WARIN

STATION SERVICE • ESSENCE • PETROLE • MAZOUT • HUILE • GAZ • CITERNES



Ets WARIN

Graide (station) 061/511026

****SERVICE-QUALITE-QUANTITE****

*MAZOUT QUALITE ESSO

MAZOUT HIVER -20

*ESSO Mobil LUBRIFIANTS



*PAIEMENTS ECHELONNES

Réparation votre budget
civilité sur 12 mois
SANS FRAIS DE INTERETS

*RAVITAILLEMENT
AUTOMATIQUE

VOTRE EXPERT CHALEUR



CARRIERE DES LIMITES

Concassés calcaires tous calibres.
Carbonates de calcium pour l'agriculture
et l'alimentation animale.

Béton maigre.

Sable stabilisé.

Centrale de graves stabilisés

- ♦ Rue de Ave, 97g
- ♦ B-6920 Wellin
- ♦ Tél. 084/ 38 84 85
- ♦ 084/ 38 87 95
- ♦ Fax : 084/ 38 87 94

Le Mot du Bourgmestre

Administration

Travaux

C.P.A.S

Police

Jeunesse Extra-Scolaire

Tourisme Culture

Agenda Divers

Au moment de la parution du présent bulletin les vacances de Noël ne sont plus tellement loin ! Que celles et ceux qui partent prennent du bon temps. Que celles et ceux qui restent passent de bonnes Fêtes. Si nous n'en avons plus l'occasion, nous présentons nos meilleurs vœux de Bonne et Heureuse Année à vous et à vos familles.

VANDALISME : Ca commence sérieusement à bien faire :

La nuit du 10 au 11 novembre dernier :

- Sept véhicules abîmés et d'autres dégradations à Resteigne ;
- Diverses effractions et dégradations au bâtiment polyvalent et au hall des Sports à Tellin (pour plusieurs milliers d'euros de dégâts - rien que le nettoyage a déjà coûté très cher) ;

La nuit du 15 au 16 novembre :

- à nouveau des dégradations à proximité des ateliers communaux ;
- des bagarres au bal.

Faudra-t-il en arriver à ne plus autoriser des bals ou autres soirées festives ?

Il faut constater que pour les faits repris ci-dessus un bal était organisé à Resteigne, un concours de cartes à Tellin la même nuit du 10 au 11 et un bal était organisé à Tellin la nuit du 15 au 16.

Il est IMPOSSIBLE de prévoir un service de police à proximité de chaque organisation. Vous savez comme nous que la zone de police englobe 9 communes et qu'il arrive presque tous les WE que des manifestations aient lieu dans plusieurs de ces communes. Ce qui veut dire qu'il faudrait sensibiliser sérieusement notre jeunesse (pas nécessairement en cause dans les faits repris plus haut) à ce phénomène de société. Ne pas laisser tomber les bras mais nous y mettre toutes et tous pour lutter contre cette violence bien souvent gratuite.

Comme déjà dit et répété : « Les réparations effectuées par le personnel communal sont à charge de la communauté »...

Quoiqu'il en soit et ceci est également un rappel, n'hésitez pas à contacter le 101 au cas où vous êtes victime de l'un ou l'autre méfait ou si vous remarquez des agissements suspects.

Ne pensez pas : »Que cela n'arrive qu'aux autres » !

TRAVAUX

Le plan Mercure principalement pour le quartier rue de Lesterny-Vieux Chemin de Grupont à Bure est déjà en voie de finition du moins pour ce qu'il est possible de faire encore avant l'hiver. La Ruelle suivra...au printemps pour la finition !

Le projet des éoliennes : Vous avez toutes et tous vu la publicité faite actuellement pour l'électricité verte. Il vient d'y avoir également le salon de l'énergie à Marche. En ce qui nous concerne, nous attendons les résultats de l'enquête.

VIE COMMUNALE

(reprise nécessaire de ce qui était dit en août dernier car apparemment certains d'entre vous n'ont pas compris)

L'on ne peut pas toujours être d'accord avec toutes les décisions qui tombent, soit du Fédéral ou du Régional ou du Provincial sur la commune, soit avec les décisions de cette dernière sur la population. Pour ce qui est du Fédéral, Régional ou Provincial nous n'avons qu'à nous incliner ou introduire un recours avec des frais importants à la clé. Pour les citoyens vis-à-vis de la commune il y a toujours possibilité de réclamer dans les temps en cas d'erreur, soit au niveau du Secrétariat soit au niveau du Collège communal. Nous sommes dans une petite commune où pratiquement tout le monde se connaît et il est donc très facile de régler beaucoup de problèmes sans heurts.

Apparemment, certains ne comprennent pas cela et, ne demandent pas de demander à me rencontrer pour avoir une explication.

* * *

A part ça, gardons le moral !

Guy Jeanjot
Bourgmestre

COMMUNE DE TELLIN : AVIS DE RECRUTEMENT

L'administration communale de Tellin procède au recrutement D'un AGENT TECHNIQUE D7 (h/f) contractuel à temps plein

La fonction : Agent chargé d'assurer la surveillance et le suivi des travaux

Les conditions de recrutement :

1. être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
2. avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. jouir des droits civils et politiques ;
4. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
7. être âgé de 23ans au moins ;
8. Être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui décerné à la fin des études de l'enseignement technique secondaire supérieur ou après avoir suivi les cours C.T.S.S. ;
9. justifier d'une expérience d'au moins cinq ans en matière

de chantier de génie civil et/ou de bâtiment ;

10. être en possession du permis B ;
 11. réussir un examen de recrutement :
- a) épreuve écrite détaillée comme suit :
- connaissance de la législation en matière de sécurité, de protection an travail, des matériaux
 - rédaction d'un rapport au départ d'une mise en situation ;
- b) épreuve pratique sur la lecture de plans et de niveaux ;
- c) épreuve orale : conversation permettant d'évaluer les motivations du candidat et sa capacité à gérer une équipe. Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite et l'épreuve pratique participeront à l'épreuve orale.
- Minimum requis : 60%, avec un minimum de 50% dans chaque épreuve.

Candidatures :

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre, Rue de la Libération, 45 6927 TELLIN, pour le 15/12/2008 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé
 - Un extrait du casier judiciaire, avec mention de nationalité, sur papier libre
 - Une copie du diplôme et du permis de conduire.
- Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administration communale (084/36.61.36)

La secrétaire Communale
LAMOTTE A.

Le Bourgmestre
JEANJOT G.

L'administration communale de Tellin procède au recrutement D'un OUVRIER D1 (h/f) Contractuel APE à temps plein

La fonction : Conducteur d'engins avec connaissance en mécanique et soudure

Les conditions de recrutement :

1. être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
2. avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. jouir des droits civils et politiques ;
4. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
7. être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui décerné à la fin des études de l'enseignement secondaire inférieur minimum ;
8. posséder une formation et/ou une expérience utile dans le secteur de la mécanique et conduite d'engin ;

9. être en possession du permis B ;

11. réussir un examen de recrutement :
- a) épreuve écrite portant sur la rédaction d'un rapport au départ d'une mise en situation ;
- b) épreuve pratique ;
- c) épreuve orale : conversation permettant d'évaluer les motivations du candidat.

Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite et l'épreuve pratique participeront à l'épreuve orale.

Minimum requis : 60% dans chaque épreuve.

Candidatures :

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre, Rue de la Libération, 45

6927 TELLIN, pour le 15 décembre 2008 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé
 - Un extrait du casier judiciaire, avec mention de nationalité, sur papier libre
 - Une copie du diplôme et du permis de conduire
 - Le passeport APE délivré par le FOREM devra être fourni préalablement à l'engagement.
- Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administration communale (084/36.61.36)

La secrétaire Communale
LAMOTTE A.

Le Bourgmestre
JEANJOT G.

L'administration communale de Tellin procède au recrutement D'un OUVRIER FORMATEUR D1 ou D4 (h/f) APE à temps plein

La fonction : ouvrier-formateur insertion socioprofessionnelle D1 ou D4 (en fonction du diplôme), secteur du bâtiment avec connaissance en menuiserie

Les conditions de recrutement :

1. être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
2. avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. jouir des droits civils et politiques ;
4. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
7. être âgé de 24 ans au moins ;
8. être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui décerné à la fin des études de l'enseignement secondaire inférieur minimum ;
9. posséder une formation et/ou une expérience utile dans le secteur du bâtiment ou de la menuiserie ;

10. avoir la capacité d'encadrer des personnes en immersion socioprofessionnelle ;

11. justifier d'une expérience d'au moins cinq ans en matière de bâtiment ;
 12. être en possession du permis B ;
 13. réussir un examen de recrutement :
- a) épreuve écrite portant sur la rédaction d'un rapport au départ d'une mise en situation ;
- b) épreuve pratique ;
- c) épreuve orale : conversation permettant d'évaluer les motivations du candidat et sa capacité à gérer une équipe. Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite et l'épreuve pratique participeront à l'épreuve orale.
- Minimum requis : 60% dans chaque épreuve.

Candidatures :

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre, Rue de la Libération, 45 6927 TELLIN, pour le 15/12/2008 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé
 - Un extrait du casier judiciaire, avec mention de nationalité, sur papier libre
 - Une copie du diplôme et du permis de conduire
 - Le passeport APE délivré par le FOREM devra être fourni préalablement à l'engagement.
- Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administration communale (084/36.61.36)

La secrétaire Communale
LAMOTTE A.

Le Bourgmestre
JEANJOT G.

L'écho de la majorité

Lors du conseil communal du 30 septembre 2008, il a été décidé de recruter deux ouvriers contractuels APE afin de pourvoir au remplacement de ceux qui nous ont quittés cette année.

D'autre part, afin que l'A.S.B.L. «US Tellin» puisse obtenir l'intervention de la Région Wallonne sous forme de subsides pour la réalisation de travaux d'extension, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans a été conclu entre le club de football et la commune.

Comme vous l'aurez probablement lu dans la presse, le secteur des soins de santé publique de la province de Luxembourg va connaître une profonde refonte dès janvier 2009; en effet, les diverses intercommunales des soins de santé appartenant au secteur public (Hôpital de Libramont (CHA), Val des Séniors, ...) vont être fusionnées en une seule dénommée « Vivalia ». Le conseil a approuvé l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires du 21/10/08 en vue de la création de cette intercommunale unique de soins de santé. Le conseil a également approuvé la libération de capital complémentaire pour un montant de 13.777€ dans la repondération du capital de la nouvelle intercommunale à 55€ par habitant.

Signalons également que notre commune devra recapitaliser pour un montant annuel de l'ordre de 30000€ en 2010, 2011 et 2012 : c'est le prix à payer pour la solidarité entre communes et surtout pour des soins de santé de qualité et de proximité (SMUR).

Enfin, le conseil a également accepté la proposition du collège communal relative aux remboursements des emprunts CRAC pour un montant de l'ordre de 388.000€. Pour mémoire, au niveau financier, notre commune est sous tutelle de la région wallonne (CRAC) depuis 2002; cette mise sous tutelle

avait été décidée à l'époque afin d'obtenir des aides financières de la région sous forme d'emprunts vu la situation des finances communales de notre commune et avec comme conséquences un contrôle strict de nos ressources et dépenses par la région (CRAC). Une situation financière plus favorable, renforcée par un dividende exceptionnel (intercommunale de télédistribution), nous permet de rembourser ces emprunts et de nous libérer de cette tutelle, tout en restant bien conscient qu'une gestion rigoureuse sera toujours d'application. Il faut également signaler que ce remboursement va procurer dès 2009 une rentrée financière annuelle de l'ordre de 30000€ et libérera notre personnel de procédures administratives lourdes et accaparantes.

Lors du conseil communal du 5 novembre 2008, une modification budgétaire communale (adaptation des prévisions de recettes et dépenses) a été proposée et approuvée par les conseillers. Au niveau du budget ordinaire (recettes et dépenses courantes), le résultat présumé est un boni de 237.442€, après constitution d'un fonds de réserve de 300.000€. A l'extraordinaire (recettes et dépenses d'investissement), le résultat présumé est un boni de 130.523€. Signalons également une hausse de la dotation à la zone de police de 23.940€.

Les taxes et redevances relatives à l'exercice 2009 ont été également votées lors de ce conseil. Une modification importante concerne la taxe sur la collecte et le traitement des déchets; selon un Arrêté du Gouvernement Wallon du 05/03/2008 circulaire de la région wallonne et sous peine de sanctions financières, les recettes liées à cette taxe doivent couvrir 80% des dépenses y relatives en 2009. Ces dépenses sont estimées à 190.000€ pour 2009, soit une augmenta-

tion de l'ordre de 11%. Il a donc bien fallu revoir à la hausse la partie forfaitaire de cette taxe (isolé : 67€ ; ménage : 103€) et la partie variable (1,60 EUR par vidange de conteneur supplémentaire; 0,12 EUR par kilo de déchets supplémentaire). D'autres augmentations du coût des déchets nous sont déjà annoncées pour 2010 (hausse de 11%), et là, il faudra équilibrer à 85%...

En contrepartie de cette augmentation et afin de ne pas amplifier la facture de chaque citoyen déjà lourdement touché par la conjoncture actuelle, le conseil a décidé de supprimer pour 2009 la «taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés à l'égout ou susceptibles de l'être».

Le conseil a également approuvé la mise en place d'un conseil consultatif des aînés et la désignation de ses membres, ainsi qu'une renumérotation et/ou une renomination de certaines voies publiques; les rues concernées sont la rue de Lesterny et le Vieux-Chemin-de-Grupont à Bure, et la rue Saint-Urbain à Tellin.

L'octroi d'un jeton de présence (12,5€) aux membres de la CCATM (commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité), conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon doublant le montant de la subvention de fonctionnement de la CCATM (5000€) couvrant notamment le montant de ce jeton, a été accepté majorité contre opposition.

Enfin, pour terminer, signalons que les ventes de bois 2008 (420.000€) sont en retrait par rapport aux estimations (600.000€), suite à des lots invendus.

*Pour la majorité,
Jean-Pierre Magnette
Échevin des finances*

Enseignement

Notre patience a été récompensée. Nous avons enfin trouvé un professeur de langues pour nos 3 écoles. Espérons que cette pénurie ne perdure pas et encourageons nos jeunes à embrasser la carrière d'enseignant.

Françoise BOEVE-ANCIAX, Echevine de l'Enseignement.

DATES DE PARUTION DE « L'ECHO DE NOS CLOCHERS » - 2009

Vous trouverez ci-après les dates de parution du Bulletin Communal pour l'année 2009, les documents devront être impérativement rentrés pour les dates suivantes. Après cette date, nous ne vous garantissons pas la parution de ceux-ci. Merci de votre compréhension.

Les documents pour ces bulletins doivent nous parvenir sur support informatique ou par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be

<u>DATES DE RENTREE DES DOCUMENTS</u>	<u>DATES DE PARUTIONS</u>
Lundi 12 janvier à 17 hrs	Vendredi 13 février
Lundi 23 mars à 17 hrs	Vendredi 24 avril
Lundi 11 mai à 17 hrs	Vendredi 12 juin
Lundi 27 juillet à 17 hrs	Vendredi 28 août
Lundi 14 septembre à 17 hrs	Vendredi 16 octobre
Lundi 09 novembre à 17hrs	Vendredi 11 décembre

Mariane REMACLE

Agent communal – Information à la Population.

AVIS A LA POPULATION

Les bureaux de l'administration communale seront fermés le 24 décembre après-midi, les 25 et 26 décembre 2008, le 31 décembre après-midi et le 1er janvier et 02 janvier 2009.

En cas d'urgence : Annick LAMOTTE – Secrétaire communale 0495/20.25.10

L'ECO-MOBILE – PLANNING DE PASSAGE 2009

Le jour convenu, le camion se rend à votre domicile et enlève les déchets ménagers recyclables du seul ménage, préalablement triés et déposés en quantité raisonnable. Il s'agit des déchets qui doivent être évacués vers le parc à conteneurs et qui ne peuvent pas être déposés dans votre duo-bac, à savoir : bouteilles en verre, pvc, récipients pour produits d'entretien et huiles ménagères, tétra briks, boîtes de conserves et cannettes, sacs en plastique, aérosol, ampoules et tubes au néon, piles, médicaments.....

LES 1er et 3ème JEUDIS DU MOIS :
Vos réservations doivent parvenir le mercredi avant midi au Tél. : 084/37.42.86
Mariane REMACLE;

Vous trouverez ci-après le planning 2009 pour le passage de l'Eco-Mobile

- 08 janvier et le 22 janvier
- 05 février et le 19 février
- 05 mars et le 19 mars
- 02 avril et le 16 avril
- 07 mai et le 20 mai
- 04 juin et le 18 juin
- 02 juillet et le 16 juillet
- 06 août et le 20 août
- 03 septembre et le 17 septembre
- 01er octobre et le 15 octobre
- 05 novembre et le 19 novembre
- 03 décembre et le 17 décembre



REMACLE Mariane,
Agent Communal, Préposée «Eco-Mobile ».

L'Espace Public Numérique de la Haute-Lesse ouvrira bientôt ses portes @ Tellin.



Quoi ?

Un Espace Public Numérique (EPN) est un lieu équipé d'ordinateurs et de connexions à Internet.

La vocation d'un EPN est de donner accès à l'informatique et aux nouvelles technologies au plus grand nombre.

L'EPN de la Haute-Lesse vous proposera des activités et formations ainsi qu'un accès libre et encadré réservé à la consultation sur Internet et à l'utilisation de différents programmes informatiques.

Comment ?

Quelques exemples de formations qui vous seront proposées :

- Initiations à l'informatique (internet, courrier électronique, traitement de textes, ...)
- Photographie numérique & vidéo
- Création de CV, de calendrier, de blog, de cartes de visite, ...
- Recherche d'informations à l'aide d'Internet
- Internet en toute sécurité
- Opérations bancaires par Internet
- etc.

Chaque semaine, nous assurerons au moins 6 heures d'accès libre et 6 heures de formations collectives. L'EPN sera aussi ouvert certains soirs et certains samedi matins pour offrir un accès le plus large possible.

Pour Qui ?

Des enfants aux seniors, en passant par les étudiants, les demandeurs d'emploi, ce service s'adresse vraiment à tous, quelles que soient vos connaissances de l'outil informatique.

Combien ?

La plupart des formations et activités seront accessibles à prix modique (entre 0,5 et 2,5 euros / heure). Pour les im-

pressions / gravures de CD ou DVD, un coût par feuille / disque sera demandé.

Où et Quand ?

Ouverture prévue : janvier 2009
Lieu : Hall Polyvalent (local de l'Ecole des Devoirs), rue de Rochefort 33g à Tellin.

Contact

Votre Animateur / Formateur :
M. Pierre Lardinois (Administration Communale de Tellin)
084 / 37 42 86
tellin@epn-haute-lesse.be
www.epn-haute-lesse.be

Des informations plus détaillées (date d'ouverture, horaires, tarifs, programme des formations) vous parviendront via un tout boîte et seront également disponibles sur le site www.epn-haute-lesse.be et sur le site communal www.tellin.be.

L'EPN de la Haute-Lesse est une initiative conjointe des communes de Tellin et Wellin, des CPAS de Daverdisse et Libin ; avec le soutien de la Région Wallonne et du Centre de Compétences TechnofuturTIC.

Pierre LARDINOIS
Animateur-Formateur
de l'Espace Public Numérique

Mise en place du Conseil Consultatif des Aînés (CCA)

Voilà, c'est avec bonheur que nous vous annonçons la mise en place de notre CCA.

5 mois après le lancement de l'appel à candidatures, l'intérêt pour constituer un groupe d'aînés intéressés par la mise en œuvre d'un groupe de travail laissant à désirer, une réunion d'informations avec présentation des actions d'un CCA, intervenue le 22 septembre dernier a réveillé l'intérêt de nos seniors. M Preudhomme, président du CCA de Ciney a convaincu les personnes présentes de l'utilité d'avoir au sein de chaque commune un comité oeuvrant au bien-être et à l'amélioration du cadre de vie des 60 ans et +.

17 candidats ont rentré leur candidature, le collège a retenu toutes celles-ci, qui ont été approuvées par le conseil communal du 5 novembre dernier.

La 1ère réunion de notre CCA
aura lieu le 12 décembre prochain.
Nous vous tiendrons au courant via le bulletin communal
des actions menées par le CCA.

Nathalie VINCENT
Agent communal, coordinatrice du CCA

■ Quoi de neuf sur les travaux...?

Travaux de voirie à Bure Plan « MERCURE »

Les travaux d'entretien de voirie à Bure, dans le cadre du Plan MERCURE 2007, sont en cours.

Les dispositifs ralentisseurs ont déjà été placés rue de Lesterny et Vieux Chemin de Grupont.

La Commune profite également de ces travaux pour remplacer une partie de la distribution d'eau. Le reste de celle-ci sera remplacée début 2009.

Les travaux d'enduisage seront réalisés début 2009 vu l'approche de la période hivernale.

La Commune et l'entreprise font tout



leur possible afin de limiter au maximum les perturbations engendrées par ces travaux.

**Pour tous renseignements utiles,
contactez le service Travaux
M. PETIT Pascal 084/37 42 84
ou 0495/20 25 06.**

Ecole de Resteigne

La nouvelle école de Resteigne sort de terre et le planning prévu est respecté à l'heure actuelle.

Dès la rentrée de janvier, après les vacances de Noël, un module préfabriqué sera installé afin d'accueillir les classes



primaires de Mme Solange pendant la réalisation des travaux de liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment.

Croisons les doigts pour que la rentrée scolaire 2009 puisse se faire dans le nouveau bâtiment.

Distribution d'eau

Le relevé des compteurs d'eau sera réalisé courant décembre par les services communaux. Cette année, c'est la section de TELLIN qui sera contrôlée.

Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous leur réserverez et vous demandons de veiller à l'accessibilité du compteur afin de leur éviter toutes pertes de temps.

Pour les entités de Bure, Resteigne et Grupont, une carte-réponse sera transmise par la poste.

**Pascal PETIT,
Agent Technique en Chef.**

■ CPAS ; AVEZ-VOUS DROIT A UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?

**A partir du 1er septembre 2008
jusqu'au 30 avril 2009 !**

OUI SI : Vous appartenez à une des situations suivantes :

1ÈRE CATÉGORIE : Si vous-même ou une personne de votre ménage est OMNIO ou BIM (personnes qui bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance maladie invalidité);

2IÈME CATÉGORIE : Personnes à faibles revenus (le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas 14.624,70 € augmentés de 2.707,42 € par personne à charge).

3IÈME CATÉGORIE : Personnes surendettées et qui ne peuvent faire face aux

payements de leur facture de chauffage.

4IÈME CATÉGORIE : Personnes à revenus modestes (le montant annuel des revenus nets imposables du ménage ne dépasse pas 23.705,66 €).

OUI SI : Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

Le gasoil de chauffage en vrac et à la pompe

Le pétrole lampant (c) en vrac et à la pompe

Le gaz propane en vrac

Où introduire votre demande ?

Une permanence est assurée auprès du CPAS tous les mardi de 9 à 11h ou si nécessaire à votre domicile sur rendez-vous le vendredi après-midi.

Délais

Vous avez 60 jours après la date de livraison pour introduire votre demande d'allocation de chauffage.

**Service de Guidance
Sociale Energétique - CPAS de Tellin
Rue de la Libération, 45 - 6927 TELLIN
084/36.66.85**

**Françoise QUESTIAUX
Assistante sociale**

ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE

Le règlement coordonné de police de la zone Semois & Lesse aborde la problématique de l'émondage des plantations, dans le titre 2, chapitre V, articles 24 et 25.

Il est stipulé ceci :

Article 24 :

«Sans préjudice du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui impose l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas empiéter sur la voie publique et des prescriptions particulières des lotissements, tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou

le trottoir, à moins de 2,5 mètres au dessus du sol ;

- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;
- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voirie.

La hauteur des haies plantées le long des voiries publiques ne pourra excéder 1,50 mètre.

Il est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'administration communale en vue d'assurer l'amélioration de la sûreté, de la salubrité ou de la commodité de passage dans les rues et autres voies publiques».

Article 25 :

«L'Administration communale se réserve le droit de pallier la carence

des contrevenants, soit en faisant débarrasser la voie publique, soit en prenant toutes les mesures adéquates de signalisation ou autres, relativement à la sûreté ou à la commodité du passage, aux frais des contrevenants».

Remarque importante :

La taille des haies doit se faire chaque année, c'est pour cette raison qu'il est souhaitable de procéder à cette taille de façon régulière et en tout cas avant le 1er mars de chaque année.

L'émondage des arbres doit se faire quant à lui tout les 3 ans.

L'agent de proximité veillera comme chaque année à ce que l'émondage soit fait comme stipulé dans le règlement coordonné de police.

***Philippe SCHUIND,
Inspecteur de police***

LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

Vous avez l'intention de construire une nouvelle maison ? Avez-vous pensé à votre confort et à celle de votre famille. En effet, personne n'est à l'abri d'un vol et il est souvent plus facile, plus esthétique et moins onéreux de prévoir certaines mesures au moment de la construction qu'après. (Prévoir un câblage pour une alarme éventuelle, prévoir l'emplacement pour des volets, connaissez-vous la réglementation sur les détecteurs de fumée,...)

Savez-vous que vous avez la possibilité de déduire une partie de vos frais d'installation ? Le montant de 170 € déductible actuellement va passer à plus de 600 € dès 2009.

Si vous le souhaitez, la Zone de police Semois et Lesse vous invite à prendre contact avec l'un de ses conseillers en techno prévention pour tenter ensemble, d'établir un diagnostic sur la qualité de la protection de votre future habitation.

***Ce service ne vous engage en rien
et est totalement gratuit.
(Tél. : 061/465824 ou 0498/8823.61)***

***CP P Pintsch
Service Prévention.***



Activités Capucine

Ouverture de la Capucine :

Les 22 - 23 - 24 - 29 - 30 - 31 décembre de 8h à 17h30.

Les mercredis 24 et 31 décembre ouverture jusque 15h30.

Programme :

Activités créatives, jeux, cuisine, décoration, promenade,...

Horaires des activités : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire des activités.

PAF : 5,50 euros par jour à verser sur le compte avant les activités.

N° Compte CPAS : 091-0010054-92

Stage pour les enfants de 2ème et 3ème maternelle

Du lundi 22 au mercredi 24 :

Stage pour les enfants de 2ème et 3ème maternelle au hall omnisports.

« Sur les traces du père Noël »

Au programme, activités psychomotrice, musicales et artistiques

Horaires des activités : de 9 heures 30 à 12 heures et de 13h à 16 heures (15h30 le mercredi 24 décembre)

Participation : 20€ pour les 3 journées.

A verser sur le compte du CPAS (091-0010054-92)

Inscription obligatoire par téléphone au 084/387614 ou 084/366662 pour le lundi 15 décembre.

Nombre de places limitées.

L'inscription aux activités est obligatoire et se fait par téléphone 084/387614 ou 084/366662 pour le 15 décembre.

Activités du mercredi :

Voici les nouvelles dates des prochains ateliers.

Trois ateliers seront mis en place le mercredi après-midi pour les enfants des classes primaires.

L'inscription est obligatoire pour toutes les dates données.

Atelier cuisine :

Dates :

- mercredi 7 janvier
- mercredi 4 février
- mercredi 4 mars

Participation pour les 3 ateliers : 7€50.

Atelier nature :

Dates :

- mercredi 21 janvier
- mercredi 18 février
- mercredi 18 mars
- mercredi 22 avril
- mercredi 20 mai

Participation pour les 5 ateliers : 12€.

Projet de cette année :

Aménagement – réparation et entretien de la mare ;

Réalisation de mangeoires et nichoirs à placer autour du site ;

Observation de la flore et de la faune sur le site.

Atelier artistique :

Dates :

- mercredi 14 janvier
- mercredi 11 février
- mercredi 11 mars

Participation pour les 3 ateliers : 7,50€.

Inscription par téléphone exclusivement 084/38.76.14

Nombre de participants limités pour chaque atelier.

Pour tous renseignements :

Françoise Vanlaere 084/38.76.14

Payement le premier jour de l'atelier.

L'école des devoirs fait appel à vous :

Voici un an, l'école des devoirs voyait le jour. Aujourd'hui, une dizaine d'enfants y participent à raison de deux jours par semaine : le lundi et jeudi.

Si vous souhaitez aider ces enfants et leur consacrer un peu de votre temps pour les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs ou pour tout simplement leur donner le coup de pouce nécessaire à l'apprentissage de la lecture ou dans l'acquisition des différentes matières scolaires, alors n'hésitez pas à prendre contact avec **Françoise Vanlaere au 084/387614**. Nous vous remercions pour votre participation.

Françoise Vanlaere
Coordinatrice Extra-Scolaire



Place aux enfants 2008

Nous tenons vivement à remercier tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette journée.

Merci aux hôtes d'un jour pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux enfants ainsi qu'aux passe-murailles qui les ont accompagnés tout au long de la journée pour veiller à leur sécurité.

Merci aussi à tous les enfants pour leur participation toujours aussi spontanée !



Pour immortaliser l'événement, quelques photos de la journée seront très prochainement mises sur le site de la commune www.tellin.be

Le comité organisateur

Noël au théâtre « chez nous »

Des spectacles familiaux organisés
en Haute-Lesse - par la Maison de la
Culture Famenne - Ardenne

Danse & Musique | 1-4 ans
BACH... À SABLE

Théâtre de la Guimbarde

Coup de coeur de la presse - Rencontres Jeune Public 2007 (Huy)

Mardi 23 décembre | 15h
Daverdisse

Deux femmes se rencontrent, jouent, rêvent. L'une est danseuse, l'autre musicienne. Dans un décor d'un rouge intense, le sable blanc glisse, s'envole. Le plaisir de la danse croise les sonorités profondes du violoncelle...

« Bach... à sable » offre aux tout-petits un premier contact avec la danse et la musique de Bach. Une douce initiation.

Théâtre | 6-12 ans
BON DÉBARRAS

Foule Théâtre

Vendredi 26 décembre | 15h
Lomppez (Wellin)

Clément, personnage un peu farfelu, trouve refuge dans un débarras... Mais cet endroit est le grenier fantastique des rêves de la petite Do... Un voyage poétique et drôle où, au travers de périlleuses escalades, l'on apprend à ne pas se débarrasser de soi ni des autres.



Marionnettes | à partir de 3 ans
RANELOT ET BUFOLET

Théâtre des 4 mains
Tellin

Le 28 décembre prochain nous serons heureux de vous accueillir à la Salle Concordia pour « Noël au Théâtre » à 15 H.

Spectacle pour enfants à partir de 3 ans - durée 45 min.

« Ranelot et Bufolet »

Théâtre des 4 mains
Le printemps rit

Ranelot, jeune grenouille, se précipite chez Bufolet, son ami crapaud: le moment est venu de sortir du sommeil de l'hiver. Avec douceur et malice, les deux complices nous entraînent au fil des saisons... et les petites choses de la vie se transforment en aventures extraordinaires, parfois effrayantes mais toujours cocasses.

Prix unique : 5€ ou 3 chèques culture

Réduction

1,5€ ou 1 chèque culture par la Ligue des Familles pour chaque spectacle
1,5€ pour tous les enfants de l'entité de Tellin.

Marionnettes | dès 3 ans
PETITES HISTOIRES DE COEUR

Théâtre des Zygomars

Mardi 30 décembre | 15h
Libin

Dans un immeuble vivent des habitants différents. Certains s'aiment, d'autres ne parviennent pas à exprimer leur amour. Arrive alors une main. Une de celles qui écrivent les histoires. Elle multiplie ici et là les efforts pour que chaque habitant ose le chemin parfois difficile de dire à l'autre combien il l'aime...

Tissé de poèmes visuels, le spectacle invite à se plonger dans une multitude de rapports tendres, amoureux et fraternels.

**Réservations
indispensables !**

Trajets des bus lors du Festival Noël au Théâtre 2008-2009

Trajet surveillé et une personne responsable à chaque arrêt.

Vers Tenneville

13h45 Wellin (église)
 13h55 Resteigne (église)
 14h00 Tellin (église)
 14h05 Bure (foyer culturel)
 14h25 Nassogne (place communale)
 14h45 Tenneville Complexe scolaire
 Retour dès 16h10

Vers Lomprez

14h00 Ochamps (église)
 14h10 Libin (CPAS)
 14h25 Tellin (église)
 14h30 Resteigne (église)
 14h40 Wellin (église)
 14h45 Lomprez Salle polyvalente communale
 Retour dès 16h25

Vers Daverdisse ((+/- 30 enfants de l'EPE)

14h Marche (Espace Parents-Enfants)
 14h45 Daverdisse Centre Touristique
 Retour dès 16h10

Vers Hotton

14h20 Barvaux (place du marché)
 14h35 Melreux (Centre « Henri Dunant »)
 14h40 Melreux (gare)
 14h45 Hotton Salle "Le Royal"
 Retour dès 16h10

Vers Hotton

14h20 La Roche (place du Bronze)
 14h35 Rendeux (Centre « couleurs du monde »)
 14h45 Hotton Salle « Le Royal »
 Retour dès 16h10

Vers Hotton

14h10 Marche (Espace Parents-Enfants)
 14h15 Marche (friterie « La Grenouille »)
 14h25 Bourdon (Cité blanche)
 14h30 Bourdon (Miroir Vagabond)
 14h35 Bourdon (terrain de football)
 14h45 Hotton Salle « Le Royal »
 Retour dès 16h10

Vers Saint-Hubert

14h10 Marche (Espace Parents-Enfants)
 14h25 Nassogne (place Communale)
 14h45 Saint-Hubert Salle de l'Athénée Royal
 Retour dès 16h10

Vers Erezée

13h50 Barvaux (place du Marché)
 14h15 Harre (Centre « Des racines et des ailes »)
 14h25 Manhay (maison communale)
 14h45 Erezée Salle « Le Concordia »
 Retour dès 16h10

Vers La Roche

14h05 Marche (Espace Parents-Enfants)
 14h10 Marche (friterie « La Grenouille »)
 14h20 Hotton (le pont)
 14h45 La Roche Salle « Le Carrefour »
 Retour dès 16h25

ECLAIRAGE PUBLIC.

Quand vous constatez qu'une lampe de l'éclairage public, ne fonctionne plus, n'hésitez pas à le signaler directement au secrétariat de l'Administration Communale

Musée de la Cloche et du Carillon

Boutique

Pour vos cadeaux de Noël, n'oubliez pas de faire une petite visite à la Boutique du Musée de la Cloche et du Carillon où vous trouverez de jolis petits cadeaux à des prix démocratiques.

Horaire du Musée

Du mardi au jeudi de 9 h 30 à 16 heures.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous téléphoner au 084/36.60.07.

Nous invitons les personnes de l'entité de Tellin qui ont une passion à partager, que ce soit au niveau de : de la nature – du sport – du patrimoine – des contes – de la tradition – de la musique – etc. à se faire connaître au Comité Culturel de Tellin soit par mail (musée.

tellin@skynet.be), soit en contact directement le 084/36.60.07.

Objet trouvé :

Depuis la fête de la musique une veste a été oubliée et se trouve au musée, ainsi qu'un GSM Nokia (veste noire de taille 40 H&M)

Francine AERTS,
Musée de la Cloche et du Carillon.

Chères villageoises, chers villageois,

L'a.s.b.l. Promo Tellin souhaite avant tout vous remercier toutes et tous pour votre participation à la manifestation du 21 juillet 2008. Malgré ce temps maussade, nombre de personnes ont quand même répondu présentes.

Nous voulons aussi remercier tous les bénévoles, les commerçants, l'Administration communale et son personnel ainsi que tous les gens qui nous ont aidés, de près ou de loin, à réussir cette belle journée.

Sachez que nous préparons déjà activement le 21 juillet 2009 en espérant avoir un temps plus clément que cette année.

L'assemblée générale de l'a.s.b.l. Promo Tellin aura lieu le samedi 31 janvier 2009 à la salle du conseil communal. Celle-ci est bien évidemment ouverte à toutes et à tous et nous en profiterons pour accueillir des nouveaux membres au sein de notre comité.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier Stéphanie Closset, Romuald Magerat ainsi que Laurent Moyen pour tout le travail effectué et toute l'énergie qu'ils ont dépensée durant toute l'année. Vous étiez d'excellents membres.

De nouveaux membres nous ont déjà rejoints pour les années à venir, à savoir Cyrielle, Natacha Rossignol, Léon Dessy, Maxime Moisse et Nicolas Ledoux.

Nous recrutons toutefois encore de nouveaux membres afin d'agrandir notre équipe et aussi des personnes susceptibles de nous

aider dans différentes tâches durant l'année (construction d'aubettes, pose des publicités,...)

Comme vous avez pu le constater, un sapin de Noël a de nouveau été placé devant l'Eglise de Tellin comme les années précédentes ainsi qu'une crèche.

*Le programme de l'an prochain vous sera dévoilé dans la prochaine édition de l'Echo des Clochers. **En attendant, vous pouvez toujours consulter notre site internet www.promo-tellin.be et également laisser vos impressions sur le livre d'or.***

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Comité Promo Tellin.

2009 : 20 ans déjà depuis BURE-EN-SCENE & ASBL CARREFOUR EUROPA BURE'S

A cette occasion, l'asbl CARREFOUR souhaite organiser un évènement souvenir.

Exposition, projection, rencontre.

Hier - Aujourd'hui - Demain

Elle fait appel à toutes personnes possédant des photos ou des films de Bure-en-Scène et des cortèges organisés entre 1989 et 2003, Europa Village 1993, Bures'99 à Bures-sur-Yvette, Bures 54 en 2002, BURE Italie 2005, Bure Suisse 2007, ou de tout autre évènement organisé, Concerts d'accordéons, Marché de Noël et Grand Sapin etc....

Nous vous présenteront aussi Europa Bures 2009 du 3 au 6 juillet à Bures-St-Mary, Bures-Hamlet et Mount-Bures dans l'East Anglia en Angleterre. Vous pouvez en visiter la page francophone réalisée par notre correspondant en Angleterre Ian GIBBS et y découvrir régulièrement le programme ajusté. <http://www.bures-online.co.uk/europa/EuroFr.htm>

Les documents photos, films ou autres documents sont à déposer Chez DIDRICHE André rue de Tellin et DEOM Joël rue de Grupont, à BURE
Nous pouvons également venir les prendre chez vous nos n° d'appel sont les suivants
084 /366003 et 084/366052

Agenda

MARCHE DE NOEL DES ECOLES COMMUNALES

Le marché de Noël de l'Ecole Communale de Tellin se déroulera le vendredi 12 décembre 2008 à partir de 18 hrs devant l'école communale et l'entrée de la salle polyvalente.

Le marché de Noël de l'Ecole Communale de Resteigne se déroulera le vendredi 19 décembre 2008 à partir de 18 hrs à la Salle Resteigne-City.

Le marché de Noël de Grupont aura lieu le samedi 20 décembre 2008 dès 17 heures au Monument des Dêmeineurs.

CONFRERIE DE LA DJAYE

La confrérie vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année et vous informe que le ramassage des sapins de Noël se fera le 10 janvier 2009.

Pensez dès à présent, à vos cadeaux de fin d'année.



La Confrérie vous propose son panier garni pour les Fêtes (1 bouteille de liqueur de djaye, 3 cuvées du Fondeur et un pâté) : le tout pour 30 euros

Merci de bien vouloir nous faire parvenir vos réservations pour le 18 décembre 2008 au plus tard chez: Denis Paquay au 084/36.61.92

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél. :

Réservepaniers garnis.



TELEVIE – SAISON 2009

Le Comité «Une Pensée pour le Télévie de l' Entité de Tellin » prépare sa nouvelle saison d'activité au profit du Télévie.

Vous trouverez le programme de cette saison dans nos prochaines éditions de la revue communale «L'Echo de nos Clochers », ainsi que sur le site de la Commune de Tellin à l'adresse suivante : www.tellin.be.

Bienvenue à toutes les bonnes volontés.

Le Comité « Une Pensée pour le Télévie de l'entité de Tellin »



Chers(es) Villageois(es)

Le comité de la Ligue des familles étant réduit à trop peu de membres ne peut organiser la bourse aux jouets et la balade à la rencontre de St. Nicolas cette année. Le saint homme nous a rassuré qu'il trouvera bien le chemin des chaumières tout seul, mais qu'il espère vivement rencontrer tous ses petits amis à la balade l'année prochaine. Pour éviter de perdre cette petite tradition chaleureuse et conviviale ainsi que d'autres événements, nous faisons appel aux personnes prêtes à partager leurs idées, leurs passions, leur enthousiasme afin de faire vivre nos villages.

Nous vous invitons à rejoindre le comité organisateur lors de sa prochaine réunion qui a lieu :

le vendredi 9 janvier 2009 au 204 A rue st. Hubert à Tellin à 20h.
Renseignements au 084/ 37 88 68



Dans l'espoir de vous y rencontrer nombreux, on vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le comité de la ligue des familles.

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la
sprl REGIFO Edition - rue St-Roch 59
Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,
contactez-nous au **071/ 74 01 37** ou faxez au **071/ 71 15 76**
regifo@skynet.be

Bulletin Communal n°118-décembre 2008

Votre conseiller en communication
Mr Roland Crosset tél 087/26 78 86 (le soir)

*Nous vous
 présentons nos
 meilleurs voeux
 de bonne et
 heureuse année*

S.A.
IEGEOIS

ENTREPRISE ISO 9001

TRAVAUX DE VOIRIE
 TERRASSEMENTS
 CANALISATIONS
 • EGOUTS
 • DISTRIBUTION D'EAU
 AMENAGEMENT ABORDS
 ASPHALTAGE & PAVAGE
 LOCATION MATERIEL
 AVEC CHAUFFEUR

BURE
084/36 60 12
084/36 62 22

Fiasse - Hautot D.
Wanlin
 082 66 63 57
 Fermé le mardi et le jeudi

Wavreille
 084 21 34 78
 Fermé le mardi

**BOULANGERIE
 PATISSERIE**
 Boulangerie Pâtisserie



Société informatique

Vente • Réseau • Dépannage • Maintenance

Site internet • Logiciel de gestion Mercator

Certifié Spécialiste Microsoft PME

Rue Saint Joseph, 6 - 6927 Tellin - Belgium

Tél : 32 (0) 84/77 90 02

Fax : 32(0) 84/77 90 03

E-mail : info@ntfs.be - Site : www.ntfs.be



**TOUT FAIRE
MATÉRIAUX**

Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT

Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71

e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**



Taverne et Boutique

**L'Ancienne
Grange**

Produits Artisanaux du Terroir

Rue Maréchal Foch, 59c

6927 Grupont - tél : 084/45 63 44

gsm 0474/55 74 77

l'ancienegrange@yahoo.com

S.P.R.L. LAMOTTE MARC

MENUISERIE

Rue du Thioray 122 bte 2
6927 Restaigne

TEL 084/388547

TEL Atelier 084/388102

G.S M 0475/746884

FAX 084/387382

E-MAIL lamotte.marc@skynet.be



FUNERARIUM

Pol Laffut



Funérarium à Jemelle :
Place des Déportés, 2
5580 Jemelle

Funérarium à Wellin:
Rue de Gedinne, 16A
6920 Wellin

POMPES FUNÈBRES : POL LAFFUT & MARCEL JAMME
Chaussée de l'Ourthe, 95, - 6900 Marche-en-Famenne

Tél: 084/46 62 11

**Fabian
DELNAUX**

TVA : BE 604 482 881

Charpentes - Ardoisier - Zingueur

Rue de France, 15 — 6953 FORRIERES

Tél./Fax : 084/36 66 18

GSM : 0497/ 546 495

LES CAFÉS AMBASSADOR

Cafés et consommables - Machines à café - Fontaines à eau
Distributeurs de boissons et confiseries

HORECA-ENTREPRISES-ADMINISTRATIONS - ECOLES - BUREAUX
CLUBS SPORTIFS - PARTICULIERS ... **0478/96 99 85**